

*Installation du nouveau CHSCT spécial des préfectures par M. le Préfet ROBIN, secrétaire général du ministère de l'Intérieur.*

*M. ROBIN s'est dit particulièrement marqué par la dégradation des conditions de travail et l'augmentation de la pression subie par les agents de préfectures. Il ne veut pas que ceux-ci viennent au travail en situation de souffrance.*

*Pour lui, les besoins de formation sont encore plus importants qu'auparavant.*

*Un fonctionnaire doit être bien dans sa vie au travail*

**« Les préfectures doivent rester le réseau pivot de l'Etat sur le territoire »**

*Les organisations syndicales s'entendent pour alerter sur la dégradation des conditions de travail, sur l'absence de volonté de réfléchir aux risques psychosociaux. Pour preuve, les avis ou préconisations des médecins de prévention ne sont pas toujours suivis par l'administration.*

*Une organisation syndicale signale que le burn-out n'est jamais reconnu par la commission de réforme.*

**FO** attire l'attention de l'administration sur le malaise des agents lié en grande partie aux réformes, aux réductions d'effectifs, aux carrières qui ne sont plus attractives, elle attend des solutions collectives pas seulement individuelles.

### **Règlement intérieur**

Article 3 – 3e alinéa : suppression pour les suppléants de la phrase « sans pouvoir prendre part aux débats ».

Article 20 – l'administration précise que les membres titulaires et suppléants du CHSCT Spécial des préfectures, bénéficient de 20 jours par an supplémentaires dans l'exercice de leur mandat, indépendamment des décharges locales.

Le secrétaire quant à lui dispose de 25 jours

Le RI est adopté à l'unanimité.

**Election du secrétaire du comité : une seule candidature : Jean DAIX, FO, élu à l'unanimité.**

**Adoption du PV du CHSCT** central des préfectures du 14/10/2014 : adopté à l'unanimité

### **Formation des membres du CHSCT**

Seront traitées les demandes les plus urgentes car obligation est faite à l'administration de former tous les membres de CHSCT.

La formation sera échelonnée : nouveaux titulaires et nouveaux suppléants. Puis les anciens.

Le calendrier devrait démarrer dès le mois d'avril.



## **Médecine de prévention – lettre ministérielle relative à la prévention médicale des agents du ministère de l'intérieur en date du 16/12/2014**

Le médecin coordonnateur national, Mme Foullon, indique que l'évolution des textes rendait nécessaire un rappel des objectifs du réseau des médecins de prévention.

La liste des médecins coordonnateurs régionaux est publiée sur l'intranet du ministère de l'intérieur – action sociale.

### **Calendrier prévisionnel des prochains CHSCT**

- ⇒ lundi 22 juin 2015
- ⇒ mardi 13 octobre 2015

N'hésitez pas à faire remonter à vos représentants nationaux les difficultés que vous rencontrez dans vos établissements.

### **Tableau de suivi des RPS**

- ◆ 70 % des préfectures ont réalisé un plan de prévention des RPS
- ◆ 11 % ont démarré un projet de plan
- ◆ 4 % n'ont encore pas répondu !!!

Le comité de suivi doit se réunir avant le prochain CHSCT le dernier ayant eu lieu en mai 2014.

Vous pouvez consulter les fiches de bonne pratique ainsi que les plans RPS sur le site intranet du ministère – rubrique action sociale

***FO a attiré l'attention sur le fait que certaines préfectures sont toujours dans le déni des situations de souffrance rencontrées par les agents. Pour la hiérarchie les RPS n'existent pas.***

***FO reste attentive à la prise en compte et à l'évolution des travaux de sécurisation et d'ergonomie des postes de travail en préfectures.***

### **Dans le cadre des questions diverses, FO a demandé :**

Pour les DOM, la présence d'un Inspecteur santé sécurité au travail, pour aider les réseaux locaux

Sur la désignation du secrétaire permanent du comité absent lors du vote, rien ne s'oppose juridiquement à son élection dès lors qu'il a fait acte de candidature. Un secrétaire de séance est désigné pour le temps de l'absence.

Il n'y a pas de suppléant du secrétaire de comité.

La prise en charge par l'employeur du nettoyage des vêtements d'agents manipulant des produits toxiques ou effectuant des travaux salissants est prévu par le Code du travail.

Un plan de formation pour les conducteurs sur les risques routiers est en cours de planification.

Un point sur le télé travail



**FO PREFECTURES une équipe à votre service !!!**

